



District 01

Échelle 1 : 150 000
Projection cartographique : coupe conforme de Lambert NAD83
Source d'information : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Ministère des Infrastructures et des Transports, © Gouvernement du Québec - 2008

<p>Aires désignées</p> <ul style="list-style-type: none"> Cartes Centre de ski alpin Musé Parc de la nature Parc de la culture Parc de la santé Parc de la science Parc de la technologie Parc de la culture Parc de la science Parc de la technologie 	<p>Équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> Parc Parc de la nature Parc de la culture Parc de la science Parc de la technologie Parc de la culture Parc de la science Parc de la technologie 	<p>Limites administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> Frontière internationale Frontière provinciale Frontière municipale Frontière régionale Frontière territoriale Frontière de police Frontière de poste Frontière de service Frontière de police Frontière de poste Frontière de service 	<p>Lieux habités</p> <ul style="list-style-type: none"> Ville Village Village Village Village Village Village Village Village Village 	<p>Deserters policiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers Deserters policiers 	<p>Limites administratives policières</p> <ul style="list-style-type: none"> Limites de police Limites de police Limites de police Limites de police Limites de police Limites de police Limites de police Limites de police Limites de police Limites de police 	<p>Voie de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie de communication Voie de communication Voie de communication Voie de communication Voie de communication Voie de communication Voie de communication Voie de communication Voie de communication Voie de communication
--	---	--	--	--	---	--

Notes :

1. Les limites administratives sont indiquées en pointillés noirs.

2. Les limites administratives policières sont indiquées en pointillés rouges.

3. Les limites administratives de poste sont indiquées en pointillés bleus.

4. Les limites administratives de service sont indiquées en pointillés verts.

5. Les limites administratives de police sont indiquées en pointillés oranges.

6. Les limites administratives de poste sont indiquées en pointillés violets.

7. Les limites administratives de service sont indiquées en pointillés bruns.

8. Les limites administratives de police sont indiquées en pointillés roses.

9. Les limites administratives de poste sont indiquées en pointillés gris.

10. Les limites administratives de service sont indiquées en pointillés blancs.

11. Les limites administratives de police sont indiquées en pointillés noirs.

12. Les limites administratives de poste sont indiquées en pointillés bleus.

13. Les limites administratives de service sont indiquées en pointillés verts.

14. Les limites administratives de police sont indiquées en pointillés oranges.

15. Les limites administratives de poste sont indiquées en pointillés violets.

16. Les limites administratives de service sont indiquées en pointillés bruns.

17. Les limites administratives de police sont indiquées en pointillés roses.

18. Les limites administratives de poste sont indiquées en pointillés gris.

19. Les limites administratives de service sont indiquées en pointillés blancs.

20. Les limites administratives de police sont indiquées en pointillés noirs.